



TRAVAILLER PAR GRAND FROID



En milieu professionnel, de nombreuses situations d'exposition au froid sont rencontrées et peuvent engendrer des risques plus ou moins graves. La présente fiche vise le travail concerné par la survenance, du fait des conditions climatiques, des températures particulièrement basses.

Les situations d'exposition au froid, le plus souvent rencontrées, concernent :

- › Le travail dans un local ouvert ou non (entrepôt, local technique...),
- › Le travail en extérieur (entretien de la voirie, des espaces verts, rippeur...).

1/ CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Code du Travail ne prévoit pas de valeur seuil de température pour le travail en extérieur. Il faut toutefois garder à l'esprit l'obligation pour l'employeur de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L.4121-1 du Code du Travail), en application des principes généraux de prévention du Code du Travail.

Il doit notamment prendre en compte les conditions de température lors de l'évaluation des risques et mettre en place des mesures adaptées contre le froid lorsque celui-ci peut nuire à la santé ou à la sécurité des agents.

L'employeur doit aménager les situations de travail en extérieur de manière à assurer, dans la mesure du possible, la protection des travailleurs contre les conditions atmosphériques (article R.4225-1 du Code du Travail).

L'employeur doit aussi veiller à ce que les locaux affectés au travail soient chauffés pendant la saison froide. Le chauffage doit être assuré de telle façon qu'il maintienne une température convenable (article R.4223-13 du Code du Travail).

L'instruction interministérielle du 4 novembre 2021 relative à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2021-2022 rappelle les mesures de prévention et la responsabilité de l'employeur en matière de conditions de travail en cas de vagues de froid.

Elle précise les mesures de prévention en matière de conditions de travail en cas de vagues de froid.

Consulter le site du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_guide_grand_froid_-_2021_2022_.pdf

2/ LES EFFETS DU FROID



Fatigue accrue, perte de dextérité, le froid peut avoir des répercussions sur la qualité du travail et provoquer directement ou indirectement des accidents (glissades, chutes, accident de la route...).

Les principales pathologies liées à l'exposition directe au froid sont l'hypothermie et l'engelure.

Le travail au froid augmente également le risque de survenue de troubles musculosquelettiques (TMS).

En cas d'exposition prolongée au froid, l'hypothermie constitue le risque plus important.



APPRENEZ À RECONNAÎTRE LES SIGNAUX D'ALERTE DE L'HYPOTHERMIE :

Engourdissement, rigidité, frissons, fatigue, peau froide, somnolence, désorientation, confusion...

Dès que ces signaux d'alerte sont détectés chez un agent exposé au froid, il faut **agir rapidement**. Une prise en charge en urgence est alors nécessaire car l'hypothermie peut conduire au décès de la victime. Le premier réflexe doit être d'alerter ou de faire alerter les secours extérieurs : **SAMU (15)** ou **Pompiers (18)**.

3/ LES MESURES DE PRÉVENTION

La première mesure de prévention consiste à éviter ou à limiter les expositions prolongées au froid.

A défaut, des mesures de prévention concernant la conception ou l'aménagement des postes et des situations de travail doivent être mises en œuvre.

La mise à disposition de vêtements et d'équipements individuels de protection contre le froid permet de s'équiper et de se protéger en conséquence.

› ORGANISATION DU TRAVAIL

- › Planifier les activités en extérieur en tenant compte des prévisions météorologiques,
- › Privilégier les chantiers d'intérieur en hiver, si possible,
- › Limiter le temps de travail au froid,
- › Limiter le travail sédentaire au froid,
- › Instaurer des pauses de récupération supplémentaires,
- › Limiter les activités physiques intenses et le port de charges répétitifs les jours de grand froid,
- › Porter une attention particulière aux agents susceptibles de travailler de façon isolée en privilégiant le travail en binôme.

› AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

- › Aménager des vestiaires et des locaux de pause chauffés (et non surchauffés),
- › Mettre à disposition un moyen de séchage et/ou de stockage de vêtements de rechange,
- › Donner accès à des boissons chaudes,
- › Mettre en place un chauffage adapté dans les locaux de travail,
- › Mettre à disposition des agents des vêtements chauds (type parka, polaire),
- › Préférer plusieurs couches de vêtements à un seul vêtement épais (la couche la plus près du corps doit être isolante et éloigner l'humidité de la peau afin de la maintenir sèche),
- › Assurer une bonne protection thermique des extrémités (bonnet et/ou casque de sécurité avec doublure isolante pour la tête, gants chauds pour les mains),
- › Prévoir des chaussures antidérapantes et imperméables pourvues d'une bonne isolation thermique,
- › Prévoir un vêtement imperméable pour les travaux par temps de pluie ou de neige,
- › S'assurer du confort et de la compatibilité des équipements de protection individuelle prévus pour d'autres risques (travail en hauteur, protection respiratoire...) lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec les vêtements de protection contre le froid. Les équipements mis à disposition ne devront pas nuire aux exigences inhérentes à la tâche à effectuer (mobilité et dextérité pour l'essentiel).

› FORMATION OU INFORMATION DES AGENTS

- › Informer les agents sur les risques liés au froid,
- › Mettre en place des formations adaptées aux postes de travail,
- › Compléter, si besoin, la formation des secouristes,
- › Bien s'alimenter et s'hydrater régulièrement.
- › Sensibiliser les agents aux risques routiers (conduite sur chaussées glissantes)

BONS RÉFLEXES :

- Buvez régulièrement des boissons chaudes,
- Mangez suffisamment,
- Frottez-vous les mains et tapez des pieds au sol dès qu'ils s'engourdissent,
- Ne restez pas immobile dans le froid,
- Appliquez des crèmes protectrices contre le dessèchement de la peau.